



La Lettre

n° 7

avril 2021

Compte rendu du Conseil municipal du 6 avril 2021

Peu de questions à débattre lors du Conseil du 6 avril, réuni à nouveau à La Colline. Nous avons présenté deux vœux, l'un sur le Complément de ressources pour les Quetignoi-se-s vivant en dessous du seuil de pauvreté, l'autre en soutien au peuple ouïghour enfermé dans des camps dans la province du Xinjiang, dans le Nord-Ouest de la Chine.

1. En début de séance, nous avons annoncé que **nous nous abstiendrons systématiquement sur le compte rendu des Conseils à venir** tant que la possibilité d'insérer des explications de vote dans ces comptes rendus ne serait pas rétablie (nous vous reportons à la Lettre RQ de mars 2021 : <http://reinventonsquetigny.free.fr/6/crcm2102.htm>).

Ce droit élémentaire, voté au Conseil de novembre 2020, a été subitement supprimé sur initiative du Maire lors du conseil de mars 2021.

2. **Nous avons voté CONTRE l'augmentation des taux d'imposition des taxes foncières** : + 1 % en 2021. À cette augmentation s'ajoute celle des bases de calcul de ces taxes (+ 1 %) fixée par le Gouvernement, soit au total une progression de 2 %. Nous pensons que dans la période de crise que nous connaissons, ce n'était pas une priorité. Le groupe ETIQ a également voté contre.

3. **Dans le cadre de la préparation de l'Agenda 2030**, la ville de Quetigny a souhaité associer le CEREMA (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) situé à Bron dans le Rhône. Nous avons voté, avec quelques interrogations et propositions (voir : <http://reinventonsquetigny.free.fr/7/cerema.pdf>), pour la convention de coopération avec cet organisme (voir : <http://reinventonsquetigny.free.fr/7/cerema.htm>), texte

qui porte sur une démarche « territoires inclusifs : le lien social moteur pour une action territoriale résiliente », c'est-à-dire résistante aux changements climatiques et sociaux actuels et à venir. Nos propositions ont été rejetées par la majorité.

4. Nous avons voté POUR :

- la contribution financière au CNAS (Centre national d'action sociale) d'un montant de 46 000 euros pour 2021, au bénéfice du personnel communal,
- l'attribution d'une indemnité forfaitaire de « mobilité durable » de 200 euros annuels pour les agents de la Commune se déplaçant au travail soit en vélo (y compris électrique), soit en covoiturage. Cette indemnité sera octroyée sous certaines conditions, entre autres une certaine régularité de l'utilisation de ce(s) moyen(s), soit au minimum 100 jours/an.

5. **Le vœu en soutien au peuple ouïghour** (<http://reinventonsquetigny.free.fr/7/ouïghour.htm>) a été adopté à l'**unanimité**. Ce vœu faisait suite à une demande d'un couple de Quetignois nous suggérant de proposer au Conseil d'exprimer sa solidarité avec ce peuple opprimé par l'État Chinois.

6. Nous avons également présenté un vœu proposant d'examiner dès maintenant, au moment où la crise fait exploser la précarité et la pauvreté, **la faisabilité d'un Revenu minimum municipal** (voir <http://reinventonsquetigny.free.fr/7/voeu.pdf>) pour les personnes de notre ville vivant en dessous du seuil de pauvreté (1056 euros mensuels). La majorité municipale, dont le programme contient également cette proposition, a voté CONTRE, le maire expliquant, en substance, que ce vœu était inutile, que la Majorité y travaillait et que les commissions concernées se réuniraient en temps utile.

Quand ? Demain ? Après la crise ? En fin de mandat ? Il s'est bien gardé de préciser (pour plus de détails, voir : <http://reinventonsquetigny.free.fr/7/revminmu.htm>).

Le groupe ETIQ s'est abstenu, disant sa préférence pour des solutions plus adaptées aux solutions individuelles qu'à une mesure générale.

Vous pouvez suivre sur https://www.youtube.com/watch?v=IVnEOFoh_fm&t=32s le déroulement des débats en vidéo.

Lucia Sacilotti et Raymond Maguet



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 7

avril 2021

Vous avez dit "résilience" ?

Qu'est-ce que la résilience ?

Au départ, c'est un terme utilisé en physique qui désigne la résistance des matériaux aux chocs élevés... Puis il a été utilisé en psychologie pour désigner la capacité d'une personne à intégrer des expériences traumatiques sans développer de pathologie, grâce à ses ressources propres et à son environnement affectif.

Utilisé maintenant en écologie, il désigne la capacité d'un écosystème à retrouver son équilibre après une perturbation. Si les espèces qui composent cet écosystème sont diverses, complémentaires et si plusieurs y assurent la même fonction, sa capacité de résilience sera plus grande.

Qu'est-ce qu'une ville résiliente ?

Un exemple historique est donné par Constantinople (Istanbul), ville assiégée à de nombreuses reprises dans le passé, (jusqu'à 8 ans de siège !) et qui a su tirer les leçons de son expérience, cultivant la diversité des producteurs de nourriture, stockant l'eau, etc.

<https://reporterre.net/Constantinople-un-exemple-historique-de-resilience-alimentaire>

Aujourd'hui, d'après ONU-Habitat, 50 % de la population mondiale vit en ville, et ce chiffre devrait atteindre 70 % à l'horizon 2050.

Pour ONU Habitat, la résilience est la capacité de tout système urbain et de ses habitants à affronter les crises et leurs conséquences, tout en s'adaptant positivement et en se transformant pour devenir

pérenne. Ainsi, une ville résiliente évalue, planifie et prend des mesures pour se préparer et réagir à tous les aléas — qu'ils soient soudains ou à évolution lente, prévus ou non. Les villes résilientes sont donc mieux à même de protéger et d'améliorer la vie des gens, de sécuriser leurs acquis, de promouvoir un environnement favorable aux investissements et de favoriser les changements positifs.

Si de nombreuses villes doivent faire face à des catastrophes naturelles (220 millions de personnes concernées depuis 10 ans), pour une ville comme Quetigny les défis majeurs actuels sont plutôt liés au réchauffement climatique auquel on peut maintenant ajouter les pandémies. Pour être résiliente face à ces changements, la ville doit recenser ses points faibles mais aussi ses ressources, mobiliser tous ses acteurs (donc ses habitants), leurs savoirs, leurs compétences, et adopter les mesures qui permettront à tous de faire face à de nouvelles difficultés.

Est-ce qu'on parle bien tous de la même chose ?

Le président Macron a fait inscrire dans le titre de la loi en cours de débat à l'Assemblée Nationale le terme de résilience après celui de climat (Loi Climat et Résilience). Or on sait déjà que les propositions issues de la Convention citoyenne pour le Climat ont été complètement balayées du projet de loi et que les mesures inscrites ne permettront pas de limiter le réchauffement climatique à moins de 2° C conformément à l'accord de Paris de 2016 : la résilience n'est là qu'un trompe-l'œil.

Certains pensent que la technique va résoudre tous les problèmes et permettre cette résilience. Ainsi la « smart city » (ville connectée) permettrait de mieux gérer les ressources, la circulation, etc. Mais grande consommatrice d'énergie, contribue-t-elle vraiment à la résilience ? Et cela sans parler des problèmes des droits et libertés fondamentales que posent ces technologies (voir cet article).

Des villes se sont déjà lancées dans le mouvement des « villes en transition » avec pour objectifs :

- de réduire fortement, individuellement et collectivement, la consommation d'énergie d'origine fossile et nos émissions de CO2
- de renforcer la résilience de nos territoires, leur capacité à absorber les chocs à venir, par la relocalisation de l'économie (alimentation, énergies renouvelables...)
- de renforcer les liens, les solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire
- d'acquérir les compétences qui deviendront nécessaires au renforcement de notre autonomie.

Lors de sa séance du 6 avril, le Conseil municipal de Quetigny a voté la signature d'une Convention avec le CEREMA (voir cet article), pour faire de Quetigny une ville résiliente dans le cadre de la préparation de l'Agenda 30. Cet agenda, dont les actions doivent répondre à l'urgence climatique dans notre commune, ne peut se réaliser qu'avec la participation du plus grand nombre, en associant vraiment la pluralité politique et associative de notre ville. Il doit être l'occasion d'ouvrir portes et fenêtres : l'urgence écologique nous concerne tous, et tous doivent être associés à cette cause. Et rappelons-nous que c'est la diversité et la complémentarité des espèces menacées dans un écosystème qui assurera sa survie.

Il est aussi intéressant de voir revenir dans cette période des témoignages sur la manière dont les générations précédentes ont pu faire face à deux guerres mondiales. On nous rappelle, par exemple, l'importance des jardins familiaux / ouvriers qui couvraient une bonne partie du territoire de nos villes et qui ont aidé les familles à se nourrir.

<https://webdoc.rfi.fr/guerres-1914-1918-jardins-victoire-potagers-1939-1945/>

<https://www.latribune.fr/regions/smart-cities/une-ville-inclusive-resiliente-et-durable-c-est-quoi-617909.html>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 7

avril 2021

Pour un revenu minimum municipal. C'est urgent !

Quetigny, comme les autres communes de France, subit depuis plus d'un an une pandémie dévastatrice. Celle-ci affecte évidemment la santé des Quetignois, mais ses conséquences sociales, chaque jour plus évidentes, ne doivent pas être négligées. Dans les quartiers définis comme prioritaires au titre de la politique de la ville, plus de 40 % de nos concitoyen·ne·s vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les revenus des ménages baissent, le nombre de personnes en difficulté augmente. Bien des économistes s'interrogent sur l'idée d'apporter un complément, et pourquoi pas au niveau municipal, aux mesures sociales décidées par l'État.

Compte tenu de cette urgence sociale, et en s'inspirant d'exemples donnés par d'autres communes comme Grande-Synthe, nos élu·e·s ont proposé un vœu lors du Conseil municipal du 6 avril (voir vidéo à 45:18). Constatant la convergence de notre programme avec celui de la majorité actuelle sur le projet d'un revenu minimum municipal, il et elle ont demandé que soit rapidement étudiée la possibilité d'un revenu complémentaire pour les personnes en dessous du seuil de pauvreté et d'un revenu minimum pour ceux qui n'ont rien.

Nous ne nous attendions certes pas à voir la droite soutenir ce vœu. En effet, elle a sans surprise déclaré — tout en affirmant : "il est vraiment temps d'agir" — "préférer des solutions plus pérennes, plus constructives, plus permanentes, plus personnelles mais surtout plus valorisantes pour les personnes bénéficiaires" (voir vidéo à 51:40).

Mais nous espérons que la majorité municipale recevrait notre démarche comme un encouragement à agir rapidement et efficacement sur cette question absolument prioritaire. Le Maire a bien reconnu avoir inscrit dans son programme le revenu minimum municipal (voir vidéo à 48:35), mais, au lieu d'accepter notre proposition de travail commun sur sa mise en œuvre, il s'est contenté d'affirmer : "nous y travaillons". Rien ne lui interdisait, ainsi qu'à sa majorité, de voter pour notre vœu, qui n'avait rien d'agressif. Il a préféré déclarer : "notre programme se suffit à lui-même", ajoutant : "les commissions, le temps venu, travailleront, se réuniront sur ce dossier". Aucune indication de date, aucune information sur son projet. S'agit-il de reporter au plus tard possible (la fin de mandat, peut-être) la mise en œuvre de cette mesure essentielle ? S'agit-il de "faire un coup" en annonçant, à un moment dicté par la conjoncture politique, une mesure susceptible d'être électoralement fructueuse ? En tout cas, les Quetignoi-se-s dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté attendront. Et, pour finir, l'ensemble de la majorité municipale a voté contre notre vœu (alors que la droite s'abstenait). Il se confirme que nos décideurs se replient dans leur comité restreint, se complaisent dans l'autosatisfaction, et n'envisagent pas une seconde que le concours de leurs oppositions puisse leur être utile, y compris sur les dossiers vitaux.

Comment ne pas être déçu pour Quetigny, voire scandalisé, quand on compare cette attitude et cet attentisme au projet annoncé par la municipalité de Chenôve — vu l'urgence — dès son conseil du 29 mars dernier (voir vidéo à 15:16) ? Son "plan municipal de cohésion sociale" inclut 10 mesures-phares, dont un "revenu municipal garanti" mis en place progressivement : études lancées très prochainement, expérimentation en 2023, objectif affirmé d'adaptation aux situations individuelles ; la démarche nous paraît à la fois ambitieuse et réaliste. Ces mesures voient leur fiabilité garantie par un budget primitif mettant "le paquet" sur toute une batterie de dispositions audacieuses de soutien aux populations en difficulté. Ces décisions ont, bien sûr, été critiquées par la droite comme budgétivores (voir vidéo à 1:07:37), et clairement soutenues par les autres composantes du Conseil municipal (voir vidéo à 1:22:49, 1:28:55 et 1:32:35). Il est donc possible d'agir en cherchant à rassembler et sans perdre de temps !

<https://www.inegalites.fr/Le-Rapport-sur-la-pauvrete-en-France-2020-2021-vient-de-paraitre>

<https://usbeketrica.com/fr/article/le-revenu-de-base-experimente-a-grande-synthe-est-il-efficace>



La "Smart City" : Big Brother ? et à quel prix !

À en croire une bonne partie de la presse (*La Tribune, Le Bien Public, Les Échos, France bleu, Le Monde, France 3...*), l'agglomération dijonnaise est un modèle pour la France entière ! Avec "On Dijon" (nom donné dans la cité des Ducs à l'application locale du concept international de "smart city"), la technologie semble être en mesure de résoudre tous les problèmes du Grand Dijon...

Quelle chance nous avons de vivre dans cette (petite) métropole née de la concomitance des mandats de deux François présidents et amis, et promise à un avenir resplendissant par les bonnes fées Bouygues, Capgemini, Citelum et Suez, maîtres d'œuvre du projet !

Pourtant, au Conseil municipal de Dijon, les débats sur "On Dijon" ont surtout révélé une explosion des coûts : <https://www.dijon.fr/Vie-municipale/Conseil-municipal/Conseil-municipal-ordre-du-jour-live-et-videos>, [année 2021, conseil du 22.03.2021, aller à 02:05:35, rapport n° 14 de François Deseille].

Des dizaines de millions de nouvelles dépenses inattendues révèlent un fâcheux manque d'anticipation en 2017, lorsque le projet de Smart City a été lancé. L'argument-clé alors mis en avant (65 % d'économies sur l'éclairage public, objectif aujourd'hui loin d'être atteint) semble être passé au second rang dans le "plan com" de la Métropole.

En revanche, on s'aperçoit que, dans un tourbillon de nouvelles dépenses pour collecter des données, 6 millions d'€ en 10 ans vont être consacrés exclusivement à la vidéosurveillance. C'est une véritable fuite en avant !

D'abord, l'investissement est-il si rentable ? Certes, des économies d'éclairage sont possibles, mais une fois celles-ci réalisées, le maillage de plus en plus serré en équipements connectés aux fonctions de plus en plus diverses et à l'obsolescence de plus en plus rapide ne semble avoir aucune limite... et ces équipements numériques, voraces en énergie, dégagent de gros volumes de gaz à effet de serre.

Mais surtout, qu'est-ce qui se cache derrière la "Smart City" *On Dijon* en matière de libertés publiques ? Ces anglicismes assez ridicules ont des airs de slogans, typiques d'une société où la com et la pub prennent

de plus en plus le contrôle des esprits, et où on se laisse petit à petit priver de ses droits. Nous nous sommes déjà inquiétés, à Quetigny, du développement sans débat de la 5G et de la multiplication des caméras de surveillance... Un magnifique pylône (dont on aimerait bien connaître la hauteur) a fleuri récemment dans la zone commerciale, sur un terrain appartenant à la société des centres commerciaux Carrefour, bien avant la toute récente publication pour consultation de l'avis de l'ANSES sur la 5G ; et nous voyons se poursuivre inexorablement l'installation des caméras, comme devant l'école maternelle Nelson Mandela, en attendant leur implantation annoncée parc du Grand Chaignet... Certes, on parle désormais de "vidéoprotection" plutôt que de "vidéosurveillance", mais il s'agit bien de la même chose !

Mettre l'accent sur ses risques n'est pas une douce lubie de bobos débiles illuminés...

La Cour des comptes estime que l'efficacité de la vidéosurveillance n'est pas prouvée, alors que ses coûts sont très élevés. Elle note également le manque d'encadrement législatif pour les caméras embarquées, les drones ou encore la reconnaissance faciale.

La CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) nous a mis depuis plusieurs années en garde contre les "discours prométhéens annonçant l'avènement d'une smart city centralisée, pilotée depuis un unique tableau de bord, avec l'algorithme comme grand ordonnateur" ; elle exige une meilleure protection de la vie privée et des limites à la collecte des données personnelles.

Croit-on vraiment qu'une salle de contrôle futuriste et des outils de gestion centralisateurs agrégeant des myriades de données au service d'une idéologie productiviste soient le moyen d'affronter les immenses défis écologiques et sociaux de notre temps ? Ne passe-t-on pas à côté de l'humain, tout simplement ?

Nous ne sommes pas des adversaires de la tranquillité publique ; nous ne nions pas que la vidéo puisse, dans quelques cas précis, permettre de corroborer de nécessaires poursuites judiciaires en cas d'infractions ou de délits, ni qu'elle puisse atténuer à court terme le sentiment d'insécurité d'une bonne partie de la population. Mais ne nous laissons-nous pas entraîner, par démagogie ou inconscience, dans une spirale de généralisation des contrôles ? À quel stade devons-nous nous arrêter ? Faudra-t-il installer toujours plus de caméras puisque — surprise — la délinquance se déplace lorsqu'on en installe une ? Faudra-t-il suivre l'exemple de la Chine, cauchemar des démocrates, en développant la reconnaissance faciale ? Si l'on avait annoncé il y a vingt ans aux membres de l'actuelle majorité municipale qu'ils allaient devenir des chantres de la vidéoprotection, auraient-ils cru cela possible ?

Nous préconisons plutôt, fidèles aux valeurs fondatrices de la "ville nouvelle" de Quetigny, de mettre l'accent sur la prévention, sur les éducateurs et médiateurs, sur le civisme, sur la culture, sur le soutien aux personnes en difficulté financière ou victimes de la précarité, sur le partage et l'inclusion. C'est d'humanité et de démocratie que notre société a d'abord besoin.

Ce qu'on nous raconte :

<https://www.citelum.fr/news/dijon-metropole-met-en-service-un-projet-inedit-de-smart-city-en-france/>

Ce qui décape un peu les neurones :

https://youtu.be/jxOhCnL9S_c

Ce qui incite à la prudence :

<https://www.nextimpact.com/article/27434/105426-smart-city-cnil-dresse-tableau-sombre-pour-libertes-individuelles>

<https://www.lagazettedescommunes.com/703132/la-videosurveillance-dans-le-viseur-de-la-cour-des-comptes/>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 7

avril 2021

Sanofi Sanofric : de la recherche pharmaceutique à la recherche du profit... Pourquoi la France est-elle en retard d'un vaccin ?

Nous n'avons plus de site SANOFI en Bourgogne Franche-Comté : le site de Quetigny, cher à notre ville, a été vendu en 2014 à un façonnier (DELPHARM), sorte de sous-traitant qui ne fait que du flaconnage ou du conditionnement/fabrication de médicaments inventés par d'autres. Il cristallise, à lui seul, le symbole du redéploiement du groupe... et de l'incurie de nos gouvernants en matière de santé publique.

En cédant donc certains sites..., en réduisant drastiquement son secteur "Recherche" par le licenciement de centaines de chercheurs, en campant sur la filière "chimique" (médicaments) au lieu d'oser les biotechnologies, en commettant des erreurs techniques de sous-dosage à la limite de la faute professionnelle, en privilégiant la sacro-sainte rémunération des actionnaires, le Groupe SANOFI, ce joyau du BIG PHARMA français et du CAC 40 réunis, se retrouve en queue de peloton dans la course mondiale aux vaccins.

Les politiques, toutes tendances confondues, l'ont bien "aidé" ces dernières années : désengagement public des industries de santé, fragilité des ponts entre recherche publique et start-up innovantes, frilosité des capitaux privés non encouragés pour s'investir dans une industrie "à risques", recherche publique sous-dotée, bureaucratique, avec des chercheurs mal payés, conformisme et formatage des cadres dirigeants... Beaucoup de conditions ont été réunies pour que la France se retrouve la seule "grande" nation à être incapable de produire des vaccins et doive se contenter de les mettre dans des petites bouteilles. Le grand Pasteur doit s'en retourner dans sa tombe !

Et ce, alors qu'hélas la pandémie est loin d'être sous contrôle dans le monde. Comme toujours, les pays riches s'en sortent le moins mal et les pauvres lui paient un lourd tribut, sans parler des profits gigantesques accumulés par les entreprises de la biotechnologie. Raisons de plus pour imposer la suspension des brevets sur les vaccins, pour qu'ils deviennent des biens communs de l'humanité et soient accessibles à l'ensemble des populations mondiales sous l'égide de l'OMS. Mobilisons-nous pour cette juste cause !

Signons la pétition : <https://www.wesign.it/fr/sante/brevets-sur-les-vaccins-anti-covid-stop-requisition->



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 7

avril 2021

Les retraité·e·s veulent vivre !

Mercredi 31 mars, les syndicats et associations CGT, CFE-CGC, FO, CFTC, FSU, Fédération Générale des Retraités, Solidaires, Loisirs et Solidarité des Retraités, organisaient un rassemblement place de la République, pour "une revalorisation immédiate des retraites, des pensions toutes supérieures au SMIC, une campagne de vaccination efficace". Parmi les interventions, celle de Philippe Choulot, de la F.S.U. Côte-d'Or, qui a aimablement accepté que nous reproduisions ici ses propos.

Que dire de la gestion de la crise par ce gouvernement et celui qui l'a précédé ? Quatre caractéristiques : le mépris, le mensonge, une gestion calamiteuse, l'incohérence.

Le mépris envers les plus faibles et les plus démunis considérés comme une charge insupportable. C'est le gel des pensions mais aussi la baisse souhaitée des allocations et aides diverses pour les personnes âgées dépendantes ou les personnes handicapées préconisées dans le rapport Vachey. Ce sont les soignants laissés sans matériel au plus fort de la crise, les caissières, les AVS, etc., mais aussi les résidents des EHPAD et ceux qui les prenaient en charge. C'est Rungis transformée en une gigantesque morgue où les familles éplorées doivent attendre qu'un chariot élévateur leur amène le cercueil de leur parent. Ce sont des résidents à plusieurs par chambres qui décèdent en grand nombre, jusqu'à 40 % de l'effectif de certains EHPAD. Ce sont des refus de prises en charge de patients âgés, faute de moyens, et des conditions d'accueil dégradées dans les hôpitaux publics, rapportés par la Cour des comptes qui pointe l'impréparation face à cette crise annoncée.

Le mensonge : de « les masques ne servent à rien » de Sibeth N'Diaye à « Nous avons les stocks nécessaires pour faire face » d'Agnès Buzyn, nos politiques sont toujours capables de nous mentir, les yeux dans les yeux.

Ce sont les chiffres de contamination dans les écoles trafiqués par le ministre de l'Éducation Nationale, les lits d'hôpitaux que l'on continue à supprimer malgré la situation et des discours prétendant le contraire. Ce sont les revendications légitimes des personnels soignants ou aidants qui sont soit ignorées soit détournées. Bref, aucun mensonge n'est trop gros, aucun détournement ne leur fait peur.

La gestion calamiteuse des moyens et des décisions à prendre : Le rôle de l'État est de prévenir et protéger les citoyens ; qu'a-t-il fait ? Rien ! Le 30 janvier, l'OMS recommande de reconstituer d'urgence les stocks de matériel médical (matériel de protection, mais aussi matériel de tests, etc.) ; que fait l'État ? Rien ! L'OMS recommande un testing renforcé ; que fait l'État ? Rien ! Pis, le ministre est obligé de commander un audit à une société privée pour connaître ses moyens de tests ! Les labos vétérinaires qui se sont proposés pour participer à ce travail sont rejetés, d'où la perte d'un temps précieux et de nombreux morts supplémentaires.

Mais on sait faire de la com ! Là où les Chinois construisent un hôpital de 1 000 places tout équipé, en dur et en 10 jours, les médias s'émerveillent de la construction d'un hôpital de campagne en toile en 13 jours accueillant 30 patients !... au lieu de réouvrir les petites structures de proximité, ou de faire appel à des établissements privés qui permettraient une prise en charge localement, on préfère déplacer quelques patients par hélicoptère ou TGV à grand renfort d'images.

Dans les EHPAD, ce sont des personnels épuisés qui doivent gérer des situations aberrantes. Absence de matériel, manque de personnels, chambres à plusieurs lits qui favorisent la diffusion du virus, etc. Le profit à tout prix montre ici son inhumanité. Pour l'ensemble des Français, ce sont des soins, des opérations annulés ou reportés, au risque d'aggraver leur pathologie.

En ce qui concerne les vaccins, que dire ?... là où nos voisins vaccinent à tour de bras, si j'ose dire ! Nous sommes en retard. Les labos ne respectent pas leurs engagements, licencient même comme Sanofi, mais on continue de les subventionner. Pour nous, il faut lever les brevets sur les vaccins pour permettre l'accès à des soins de qualité pour tous, partout dans le monde !

L'incohérence : ce que nous a montré cette crise, c'est que se démunir de ses moyens de production au profit de pays à bas coût est une vision à court terme qui détruit notre indépendance et empêche toute réactivité face à une crise ! Pour autant, la fabrication de masques (nous avons une usine de production de masques en France qui n'a toujours pas réouvert ses portes), la fabrication de réactifs et de produits d'anesthésie n'est toujours pas envisagée.

Par ailleurs, comment s'y retrouver entre ces mesures contradictoires annoncées à la radio et à la télévision ? Certains commerces qui restent fermés, des restaurants, des musées, des salles de spectacles... Quelle logique préside à ces décisions ? Le citoyen, perplexe, se demande si ces arbitrages contradictoires qui créent la confusion ne permettent pas d'arroser les actionnaires des grandes entreprises.

Ce que nous exigeons :

- l'arrêt des discours discriminatoires sur les personnes âgées et handicapées
- un traitement digne des résidents en EHPAD ou à domicile
- des vaccins disponibles rapidement pour tous ceux qui le souhaitent
- des moyens pour l'hôpital public et une prise en charge à 100 % par la Sécu des dépenses de santé.
- un grand service public de l'aide à l'autonomie
- des pensions permettant une vie décente (pas de pension inférieure au SMIC)

Tract de l'intersyndicale pour la journée du 27 mars :

<http://reinventonsquetigny.free.fr/6/manifret.pdf>

Sur les retraites :

Contre la "5ème branche" (position de la CGT) : <https://www.cgt.fr/comm-de-presse/pour-un-droit-autonomie-tout-au-long-de-la-vie-dans-le-cadre-de-la-branche-maladie>

Pour le "5ème risque" (position de la CFTD) : <https://www.xn--cfdt-retraits-mhb.fr/Securite-sociale-creation-du-cinquieme-risque>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 7

avril 2021

Interview de Lucia

1. Tu t'es présentée comme tête de liste de Réinventons Quetigny aux élections municipales de 2020, et tu as été élue. Tu travailles, tu as deux enfants, comment arrives-tu à concilier ta vie familiale, professionnelle et ton mandat d'élue ?

Le choix de m'engager a été difficile justement parce que je travaille et que j'ai deux enfants en bas âge. Dans ma carrière professionnelle comme dans ma vie privée, j'ai souvent été animée par l'envie de changer les choses, de les améliorer et surtout de faire ensemble. Je pense que la pluralité des parcours, des histoires et des origines fait la richesse de la communauté.

Je me suis éloignée quelques années de Quetigny tout en revenant de temps en temps pour voir mes proches et mes parents. J'aime cette ville puisqu'elle a marqué mon histoire.

Ce qui m'a poussée à passer le cap de l'engagement a été la certitude que je pouvais apporter quelque chose à ma ville. Cela a été le premier pas. Aujourd'hui et après un an de mandat, je constate qu'il est possible de faire les trois. Néanmoins, j'ai appris à faire des concessions sur certaines choses : je m'organise différemment avec les enfants pour passer certaines soirées ou après-midi sur des questions relatives à la commune. Je souhaiterais être encore plus présente dans ce rôle : faire plus d'actions et avoir plus de temps pour échanger avec les habitants et agents de la ville, mais le temps n'est malheureusement pas extensible. C'est assez frustrant.

2. À ton avis, qu'est ce qui permettrait que les femmes dans ta situation, et donc de ta génération, puissent davantage s'investir dans la vie municipale ?

Aujourd'hui, il est plus aisé de s'engager dans une action et un collectif plutôt que dans un parti politique où tout est très hiérarchisé et répond à des règles internes. Contrairement au parti, le collectif

s'organise autour d'un thème, d'une action à réaliser et répond à des questions plus concrètes.

Je pense que le manque de temps ne joue pas en faveur de l'engagement et nous noie facilement dans le train-train quotidien.

Pour s'engager dans une démarche citoyenne, il faut être frappée par ce qui nous entoure au point de s'élever contre ; ou il faut en avoir assez, à tel point que l'on se dit « c'est plus possible », ou juste se dire que l'on veut apporter sa pierre à l'édifice.

Je pense que la troisième option est plus rare puisque nous apprenons dès le plus jeune âge à ne pas faire de vagues, à ne pas dire ce que l'on pense lorsque nous ne sommes pas sûres. Comment être sûre de quelque chose que l'on n'a pas tenté ?!

Je pense que dégager du temps permettrait à chacune d'entre nous de s'engager. Cela serait envisageable si la loi permettait un aménagement d'heures de mandat comme il est prévu pour les conseillers municipaux de la majorité : permettre à chaque salarié de poser des heures destinées à l'exercice de son mandat.

3. Est-ce que, d'après toi, le fait d'être une femme a un impact sur ta parole dans le groupe RQ auquel tu appartiens? au Conseil Municipal, et dans les commissions municipales auxquelles tu participes? (donc comme membre de l'opposition) ?

Je pense que le fait que je sois jeune et femme a un impact sur la manière dont on perçoit mes paroles. Plusieurs anecdotes me viennent à l'esprit :

Lors des 2 premiers conseils municipaux et contrairement au protocole habituel, le Maire a préféré s'adresser au doyen de notre liste, qui s'avère être un homme, plutôt qu'à moi directement, alors que quelques minutes avant il s'était adressé pour la même question à l'autre tête de liste de l'opposition de droite, qui est un homme... J'ai bien senti qu'il fallait que je fasse ma place.

D'ailleurs, après "avoir fait mes preuves", maintenant on s'adresse à moi en premier lieu pour les questions relatives à RQ.

Ces manières me posent question.

À plusieurs reprises, j'ai eu droit en conseil municipal à des remarques du genre "vous êtes jeune", "vous débutez".

Bizarrement, ces remarques sont toujours faites devant les caméras, comme s'il fallait figer une condition afin de rendre mes propos plus légers.

Bizarrement, ces remarques ne sont pas faites à certains membres de l'opposition qui n'ont que quelques années de plus que moi et qui n'ont pas plus d'expérience.

Parfois, je me pose la question de savoir si le fait d'être une femme de 37 ans me rend aux yeux de certains fragile et légère...

Je pense que ces habitudes typiques sont tellement ancrées qu'elles ne sont même pas relevées, et souvent ne viennent pas de mauvaises intentions.

Heureusement, ces manières de faire, assez patriarcales, tendent à se perdre avec les nouvelles générations.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 7

avril 2021

Macron : l'autoritarisme, et après ?

Le 12 décembre 2020, une manifestation a eu lieu à Paris, contre le projet de Loi Sécurité globale : elle donnera lieu à un rapport de 27 pages d'Amnesty International, publié en février 2021 et intitulé : « CLIMAT D'INSÉCURITÉ TOTALE: arrestations arbitraires de manifestants pacifiques le 12 décembre 2020 à Paris ».

Or, un autre rapport de 61 pages écrit par la même ONG avait déjà été publié en 2020 ; il s'appelle « Arrêté·e·s pour avoir manifesté : la Loi comme arme de répression des manifestant·e·s pacifiques en France ».

<https://www.amnesty.org/fr/documents/eur21/1791/2020/fr/>

Avoir les honneurs des rapports d'Amnesty International est tout sauf rassurant du point de vue des droits humains et démocratiques en France, et leur contenu ne laisse pas de doute sur les dangers auxquels s'exposent ceux qui exercent leur droit de manifester. Pourtant, Macron ne renonce pas : il vient de passer commande de nouveau matériel de répression des manifs.

La question se pose donc de la nature du régime (et du président) qui dirige notre pays. Et de sa dérive de plus en plus autoritaire.

Le mépris de la démocratie

De nombreux faits viennent renforcer notre inquiétude : certains sont développés dans ce numéro de la Lettre (Loi de Sécurité globale, loi sur le séparatisme) ; ils viennent attenter à nos libertés. Tout comme la volonté de faire passer en force la réforme de l'assurance chômage qui va appauvrir les précaires, frappés de plein fouet par la crise. D'autres ne sont portés à la connaissance du public que par les

médias indépendants. Par exemple, au cours de la discussion sur le projet de loi Climat et Résilience, l'article qui obligeait les multinationales à prendre en compte les enjeux climatiques dans leurs activités a été supprimé d'un trait de plume par M. Ferrand, du haut de son perchoir de président de l'Assemblée, avant le vote. Il a ainsi abusé du droit de veto qui lui est donné s'il considère qu'un projet d'article de loi n'a rien à voir avec le sujet principal de la loi. Et que dire de cette fameuse loi Climat et Résilience qui a vidé de leur substance les 149 propositions de la Convention citoyenne pour le Climat, malgré la promesse du Président de les reprendre « sans filtre » ? Mais c'était au temps où les Gilets jaunes manifestaient leur volonté de changement avec ce slogan : « fin du monde, fin du mois, même combat ! ». Depuis, avec la répression violente des manifestations et l'état d'urgence sanitaire, la chape de plomb s'est abattue sur le mouvement social.

Un pouvoir vertical

Macron a laminé ce qu'on appelle les « corps intermédiaires », syndicats, institutions... qui sont censés mettre de l'huile dans les rouages, et des garde-fous dans le jeu démocratique, même imparfait. Il a ainsi réussi à rendre les syndicats impuissants, comme le montre par exemple le Ségur de la santé, qui est loin d'avoir réglé les problèmes de l'hôpital. Quand la crise sanitaire a éclaté, il a balayé d'un revers de main tous les dispositifs nationaux chargés de la santé en France (Plan pandémie, Haute Autorité de Santé, Haut Conseil de la Santé publique...), et mis en place son Conseil scientifique à lui, hors de tout cadre légitime, et chargé d'organiser nos vies dans le plus grand secret. Depuis, la verticalité du pouvoir apparaît au grand jour, et on sait qu'à la fin, Macron décide seul.

Une agit-prop flirtant avec l'extrême droite

Et comment ne pas s'interroger à 1 an de l'élection présidentielle, alors que sévissent la pauvreté, le chômage et la pandémie, alors que les hôpitaux craquent faute de moyens, en voyant Macron et ses fidèles cibler avec obstination, sous des angles d'attaque divers et variés, une partie de la population déjà objet de toutes les attentions de l'extrême droite : les musulmans, les musulmans et encore les musulmans ?

Cela rappelle de tristes périodes. Le fond de l'air brunit !

Mais ne laissons pas l'extrême droite imposer ses thèmes et son calendrier !

Rassemblons-nous autour de ce qui nous réunit et peut nous faire gagner, car c'est ce que veut la majorité d'entre nous : nos libertés, la solidarité, et la préservation de la planète tant qu'il en est encore temps !



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 7

avril 2021

Proposition de loi "pour une sécurité globale préservant les libertés"...

Plusieurs lois essentielles (liberté de la presse, instruction primaire obligatoire, associations, séparation des Églises et de l'État, exercice public des cultes) sont modifiées par la proposition de loi de sécurité globale ; présentée lors des deux ans du mouvement des Gilets Jaunes par des députés — ce qui évitait au gouvernement d'avoir à subir l'avis du Conseil d'État —, la loi concerne tous les droits et libertés publics constitutionnels et conventionnellement garantis. Or, ces libertés sont l'essence même de nos principes républicains...

S'agit-il de les conforter ou d'habilement les affaiblir ?

La remise en cause de la laïcité, du principe de neutralité des services publics, de conditions pour l'octroi de subventions pour les associations, de remise en cause de la liberté de la presse en feraient déjà douter ! La Macronie ne disposerait-elle plus que de la force publique pour se préserver d'un embrasement social ?

Les Français s'étaient habitués à l'état d'urgence, héritage douloureux de la période des attentats. Mais nous sommes passés à l'état d'urgence devenu droit commun et permanent. Le ton martial de Macron parlant de "guerre" est à cet égard parlant, alors que la covid n'est que le signe d'une crise sanitaire non maîtrisée. État d'urgence où on glisse de la légalité à l'arbitraire, déjà présent lors de la répression des gilets jaunes avec son lot de mains arrachées, d'yeux crevés, de lacrymogènes en plein visage, d'arrestations infondées, de condamnations rapides, et même d'assignations à résidence. Limiter les circulations, fermer certains lieux, autoriser des perquisitions administratives, banaliser les interdictions de manifester sont devenues le quotidien des Français.

Suspendre l'état d'urgence aurait été avouer son inutilité...

La frénésie législative et liberticide se retrouve dans les articles de cette loi, qui a suscité de nombreuses protestations et manifestations dès l'automne dernier, des alertes des syndicats (y compris ceux des journalistes), des associations, des partis de gauche, du Conseil d'État, de la Ligue des Droits de l'Homme... et même de l'ONU, l'attention étant surtout portée sur l'article 24 voulant limiter les droits de la presse d'informer et de filmer les forces de l'ordre — qui d'ailleurs n'affichent jamais leur matricule « RIO » —. C'est en effet une protection contre l'arbitraire et la violence policière : pas de preuves, pas de reconnaissance de violences par un tribunal. Le ministre de l'Intérieur cède aux syndicats policiers ; ne souhaitant pas voir ses troupes vouées à la vindicte populaire sur les réseaux sociaux, ni voir diffusées des preuves de cette violence illégale, il n'hésite pas à dire qu'une vidéo porte atteinte à l'intégrité psychique d'un policier et est donc stressante... Où est la reconnaissance de culpabilité des policiers coupables de violence ? Pourquoi s'attaquer alors au messenger et non au donneur d'ordres ? C'est dire si les débats furent houleux, et pas qu'à l'Assemblée Nationale.

L'article 21 porte, lui, sur les caméras portables des patrouilles, voulant justifier la transmission automatique des flux vidéo au centre de commandement, ce qui aurait permis la reconnaissance faciale des manifestants et passants. On peut, comme cela, harceler les opposants et les interpellés avant qu'ils ne rejoignent un cortège de manifestation.

L'article 22 veut autoriser la surveillance par drones déjà expérimentée entre autres à Quetigny par la gendarmerie. En quoi peut-on penser que cela protège la population ? Au contraire, cette surveillance a permis de diriger des stratégies violentes contraires à la liberté de manifester : passages, gaz et grenades lacrymogènes à Paris.

Drones, caméras fixes (déjà en place, et qui poussent de plus en plus) entraînent une surveillance généralisée de l'espace public, ne laissant aucune place à l'anonymat, essentiel au respect de la vie privée.

On peut penser que le pouvoir, dépossédé de la capacité d'agir économiquement à cause de la situation sanitaire, ne voulant pas bien sûr agir au niveau social alors que tous les clignotants sont au rouge et que la pauvreté et la précarité explosent depuis la crise sanitaire, ne trouve que les questions sécuritaires pour prétendre assurer à la population de jouir de ses droits élémentaires... En restreignant les droits des citoyens, cette loi renforce encore cet État autoritaire consolidé par Macron.

Le débat a bien sûr quitté l'Assemblée Nationale pour être poursuivi au Sénat.

Le 29 mars, la commission mixte députés-sénateurs est parvenue à un accord sur le texte de loi. Les principales modifications portent sur les outils de surveillance (caméras, drones) et la protection des policiers (délit de "provocation à l'identification d'un policier", pénalisation d'achat de mortier). La loi a été définitivement adoptée le 15 avril par l'Assemblée Nationale dans les termes de la commission mixte paritaire.

Aux citoyens de rester vigilants, informés et mobilisés !

<https://www.vie-publique.fr/loi/277157-loi-pour-une-securite-globale-preservant-les-libertes>

https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=20210

<https://www.bastamag.net/Loi-securite-globale-Senat-drones-videosurveillance-reconnaissance-faciale-photographier-les-forces-de-l-ordre>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 7

avril 2021

Qui est visé par la loi "séparatisme" ?

Dernière loi liberticide, la loi "séparatisme" en débat ces derniers temps à l'Assemblée Nationale et au Sénat est rebaptisée "loi confortant le respect des principes de la RÉPUBLIQUE"...

Qui peut ne pas voir que, derrière l'islamisme radical officiellement visé, c'est l'Islam dans son ensemble qui est — sous prétexte de laïcité — la cible de cette législation répressive ?

Le 2 octobre 2020, Macron visait le séparatisme islamiste, promettant une lutte contre les discriminations à l'embauche et au logement. Les mesures sociales sont pourtant absentes du projet de loi. « Le séparatisme se manifeste par la déscolarisation des enfants, le développement de pratiques sportives et culturelles communautaires (...), prétexte pour l'enseignement de principes non conformes aux lois de la République », disait Macron.

Brandi à tout va, le séparatisme invoqué n'a pas de valeur juridique, selon le S.A.F., Syndicat des Avocats de France, qui qualifie le texte d'« insoutenable » et de « contre-productif », au regard des attentes en matière de lutte contre les discriminations. Le projet est bâti sur une logique de stigmatisation à l'encontre des musulmans... comme si une croyance ou une appartenance religieuse était déjà le terreau favorisant une dérive ! Cette volonté de contrôler l'Islam fonctionne comme une épée de Damoclès entravant l'action des associations, rouage essentiel de la cohésion sociale.

Après l'attentat contre Samuel Paty, le C.C.I.F., Collectif Contre l'Islamophobie en France, s'auto-dissout face aux menaces de Darmanin. La Ligue des Droits de l'Homme affirme que « cela va accroître les tensions et conforter l'idée que toutes les personnes musulmanes sont mises en cause ». SOS Racisme déplore « une obsession politique autour de l'Islam ». Il y a de fortes chances que cette loi, au contraire, vienne fragiliser les principes de la République, augmenter les crispations et la fracture sociale, mettant en danger le vivre ensemble. S'attaquer ainsi à un phénomène minoritaire suscite la suspicion envers tous. Là encore, on se retrouve dans la surenchère législative et sécuritaire.

Le contrôle des associations, leur financement (même étranger) existait déjà : la loi de 1905 prévoyait l'interdiction du financement public. La liberté d'association est en péril ; la laïcité est instrumentalisée pour faciliter des fermetures arbitraires des lieux de culte... Qui va décider de la conformité des associations aux valeurs de la République ? Sur quelles bases ? Si une association se retrouve en désaccord avec une politique publique, tombera-t-elle sous le coup de la loi ? Le pouvoir du ministre de l'Intérieur devient exorbitant ! Une association pourra-t-elle se voir retirer son agrément ? La loi est rédigée en termes généraux et abstraits, visant toutes et tous ; toutes les interprétations sont alors possibles ! Cela va empêcher les personnes de s'engager, d'agir, et faire en réalité reculer les nombreuses valeurs défendues dans les quartiers, la lutte contre les discriminations... Les quartiers populaires ont du mal à faire le poids face au discours majoritaire, à faire face aux institutions, aux propos médiatiques qui, la plupart du temps, les dévalorisent. Restreindre les contre-pouvoirs est toujours dangereux pour la démocratie. Mais ce n'est pas LREM qui va le comprendre, on s'en doute... Ces discriminations vont-elles un jour déboucher sur des actions et mobilisations collectives, ou se voir banalisées de plus en plus ?

Macron a souhaité une "charte" des imams, encadrant la profession, censée fixer des règles éthiques et déontologiques, à la grande stupeur de ceux-ci ! On y retrouve les combats chers à Marlène Schiappa : condamnation de l'excision, des mariages imposés, des certificats de virginité... Une obsession ? Le gouvernement critique les influences de l'Islam dans la politique, mais il les attise !

Le Sénat a souhaité encore durcir ce texte. Malgré une relative retenue de LR, une partie de LREM, ministres en tête, a lancé une offensive raciste et haineuse digne de l'extrême droite. Tout y est passé : le port du voile, les drapeaux étrangers, le burkini, les accompagnatrices scolaires, un amendement interdisant certaines réunions, piégeant certains à gauche (voir les débats sur l'UNEF). Le débat devrait se poursuivre au Sénat ce mois-ci, avant un accord avec l'Assemblée Nationale qui aboutirait à la promulgation de la loi.

<http://www.regards.fr/politique/article/loi-separatisme-au-senat-un-vote-qui-fait-mal>

<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/loi-separatisme-que-contient-le-texte-188305>

<https://lemouvement.org/loiseparatisme/>

<https://reporterre.net/Le-projet-de-loi-Separatisme-sacrifie-la-liberte-l-egalite-et-la-fraternite>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 7

avril 2021

La fin du blocus de Cuba est-elle possible ?

Chaque année depuis 1992, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies vote une résolution réclamant la fin du blocus américain imposé à Cuba depuis 1962 ; rituellement, les États-Unis ont toujours voté contre... sauf une fois !

Cette survivance de la Guerre froide trouve son origine dans une riposte de Kennedy, le 3 février 1962, aux nationalisations de compagnies U.S. décidées par Fidel Castro, dont la révolution avait chassé le gouvernement corrompu de Batista, puis contre l'invasion de la Baie des Cochons (préparée par la C.I.A.) il y a juste 60 ans. L'« embargo » interdisait tout commerce entre U.S.A. et Cuba.

En fonction du climat international, le blocus a plusieurs fois été desserré (ex. pour les voyages par Carter et Obama) ; mais il a été aggravé sous George H. Bush (caractère extraterritorial des sanctions), Clinton (loi d'exception "Helms-Burton" sur leur rétroactivité et leur intangibilité), George W. Bush (limitation de la durée des voyages et de l'envoi d'argent aux familles cubaines). Depuis les années 2 000, il a été assoupli, les U.S.A. devenant même les premiers fournisseurs de produits alimentaires de l'île, même si de graves pénuries demeurent, liées certes à la fin des relations commerciales privilégiées avec l'ex-URSS, mais aussi à un embargo plus "ciblé".

C'est en 2016, sous Barack Obama, que les États-Unis se sont pour la première fois abstenus (ainsi qu'Israël) lors du vote annuel de l'O.N.U. sur la fin de l'embargo, sous les applaudissements de la communauté internationale. L'Assemblée générale avait alors adopté la résolution contre le blocus à la quasi-unanimité de ses 193 membres (191 voix pour). L'ambassadrice U.S. aux Nations Unies avait même prononcé un aveu d'échec : « La politique américaine d'isolement (...), au lieu d'isoler Cuba (...), a isolé les États-Unis ». Les relations diplomatiques ont été rétablies entre les deux pays, sous la forme de missions de chargés d'affaires.

Mais la levée de l'embargo est du ressort du Congrès américain, dominé alors par les républicains. Obama a donc dû se contenter d'annoncer des allègements de sanctions, afin notamment de faciliter les échanges dans la recherche médicale et l'achat de cigares et de rhum cubains à l'étranger... avant de quitter le pouvoir.

Les débats sont inévitablement pollués par la question des Droits humains. Les partisans de l'embargo trouvent argument dans la "répression" des opposants par le régime, les adversaires de l'embargo accusent l'impérialisme U.S. d'exercer un "chantage illégal" contre un peuple entier. Nous pensons que, si le régime cubain n'a pas toujours été un modèle de démocratie, la campagne en cours pour la levée du "bloqueo" n'a pas besoin de jouer dans ce registre pour exiger la fin d'une aberration politique, économique et sociale qui a provoqué assez de souffrances. En tout cas, la France, membre ou non de l'OTAN, ne s'est jamais laissée embarquer dans le blocus.

La présidence Trump a été catastrophique : interdiction des escales à Cuba pour les croisières U.S., "liste noire" pour des entreprises et dirigeants cubains, poursuites contre des entreprises étrangères présentes sur l'île... Des diplomates U.S. ont même été "rapatriés" en tant que "victimes d'attaques soniques" (sans doute des grillons !), et des diplomates cubains expulsés.

L'embargo a été durci pour la santé. Près de 80 % des brevets de ce secteur sont déposés par des multinationales américaines, et Cuba ne peut en bénéficier. En avril 2020, au cœur de la pandémie de Covid-19, Washington a bloqué un envoi de matériel médical chinois vers l'île, tout en condamnant les missions de médecins cubains à l'étranger ("brigades Reeve"). Dernière provocation : 9 jours avant la fin de son mandat, Trump a décidé le retour de Cuba sur la liste des "pays soutenant le terrorisme", suscitant l'incompréhension de presque toutes les chancelleries (l'U.E. va demander le retrait de cette désignation)... Remarquons que Trump a obtenu le 3 novembre la majorité (donc 29 de ses 232 grands électeurs) en Floride, où le vote des Cubano-Américains exilés est décisif.

Cependant, la présidence de Joe Biden ne sera pas forcément celle de la levée de l'embargo... Certes, il n'a fallu que quelques jours à la nouvelle administration pour alléger les restrictions de voyages vers l'île. Mais sa majorité est bien courte au Sénat, et plusieurs élus démocrates (surtout dans le Sud) sont très hostiles à Cuba. La réforme monétaire récente du président Díaz-Canel (qui accroît les tensions sociales dans l'île) va dans le sens d'un rapprochement souhaité avec Washington, mais ne garantit rien. Biden ne s'est pas encore engagé clairement pour la fin du blocus.

Cette année 2021 est décisive. Dans la situation dramatique que connaît aujourd'hui l'économie de l'île, et au moment où les Cubains montrent l'exemple en matière de savoir-faire médical (avec leur vaccin anti-Covid Soberana 2) et de solidarité internationale (avec les brigades médicales Henry Reeve), les amis de Cuba, recrutés dans des milieux de plus en plus variés (France Cuba 21 a constaté beaucoup de sympathie parmi les passants lors d'une campagne de pétitions contre le blocus le 27 mars), veulent croire qu'un vote au Congrès mettra fin à l'embargo. Jamais l'espoir d'obtenir enfin la levée de ce blocus inhumain n'a été aussi vif.

Tribune dans *Libération* par Jean-Pierre Bel, François Lambert, Fabien Roussel et Stéphane Witkowski :
https://www.liberation.fr/debats/2020/07/24/il-faut-lever-l-embargo-contre-le-peuple-cubain_1795113/

Article de *La Croix* : Cuba accuse l'embargo américain d'entraver sa lutte contre le coronavirus :
<https://www.la-croix.com/Monde/Ameriques/Cuba-accuse-lembargo-americain-dentraver-lutte-contre-coronavirus-2020-04-15-1201089464>

Écueils et enjeux d'une éventuelle levée du blocus : interview de la chercheuse Janette Habel dans *Libération* :
https://www.liberation.fr/international/amerique/il-sera-tres-difficile-pour-joe-biden-de-revenir-sur-lembargo-contre-cuba-20210203_N4NBY6SAINCXXDBL6KBV7RRHPY/



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

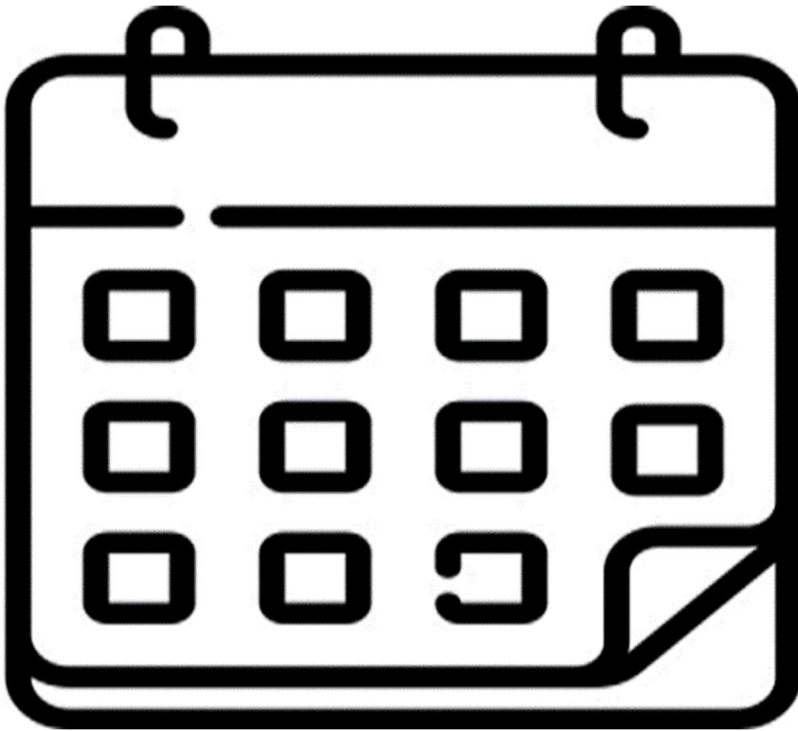
n° 7

avril 2021

Des toilettes publiques place centrale !

Depuis le 1er avril, après des années d'expectative, les Quetignois-es peuvent enfin se soulager de leurs envies pressantes place centrale, beaucoup plus tôt que le Maire ne le leur avait annoncé dans le dernier bulletin municipal. À l'époque, il nous parlait de 2023 pour l'édification de ce véritable monument au bien-être quotidien des Cousis, et ce délai inadmissible rendait leur attente insoutenable ! Une manifestation organisée devant la mairie par l'A.A.P.I. quelques jours après la diffusion de ce bulletin est parvenue à faire fléchir nos édiles ; mieux, il a été prévu de donner désormais à la place centrale le nom de Barthélemy Piéchut, dont on connaît le dévouement à la cause de la fluidité en général et à celle des liquides corporels en particulier.

L'avenir n'est pas pour autant radieux... L'édicule a été construit juste devant la nouvelle brasserie Quetign'eat, et son propriétaire, fort mécontent, affirme que cela va lui enlever de la clientèle. La municipalité envisage donc de déplacer les toilettes, moyennant versement d'une coquette somme par ce restaurateur, juste devant le Fournil Gourmand. N'entre-t-on pas dans un cycle infernal, celui de la pissotière à roulettes ? Vous pouvez compter sur Réinventons Quetigny pour vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier sensible.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 7

avril 2021

Sur notre agenda

Pendant tout le mois d'avril,

[la bibliothèque de Quetigny reste ouverte](#)

pour les prêts et retours de documents, dans un strict respect des gestes barrières

4 rue des Vergers, du mardi au samedi (mardi, mercredi et vendredi en période de vacances scolaires)

Vous pouvez vous abonner à la Lettre d'informations de la bibliothèque : contact bm@ville-quetigny.com ou 03 80 46 29 29.

Pendant tout le mois d'avril,

[Vous pouvez aller dans le bassin extérieur de la piscine du Carrousel](#)

à condition de rester à moins de 80 personnes en simultané dans le bassin de 50m.

2 Cours du Parc, Dijon, tous les jours, de la fin de matinée (10h lun-ven, 12h sam, 9h dim) à 18 h 30

Masques obligatoires à partir de 11 ans hors bassin, sèche-cheveux condamnés, bonnet de bain obligatoire, venir avec sac de sport.

~~15, 16, 20, 21 avril de 14 h 30 à 16 h 30~~ **REPORTÉ SINE DIE**

[La Joconde in Land Art](#)

activités artistiques de plein air pour les enfants (inscription obligatoire)

Jardin de l'Arquebuse, devant le planétarium Hubert Curien, 14 Rue Jehan de Marville, Dijon

Portés par leur créativité et guidés par des animateurs confirmés, les jeunes artistes pourront réaliser un vrai travail d'imagination.

~~mercredi 21 avril de 18 h à 20 h~~ **REPORTÉ SINE DIE**

[Conversation animée : la fin de l'universalisme ?](#)

à partir d'ouvrages de Frantz Fanon, Valérie Gérard, Nastassja Martin, Louis-Georges Tin, Christine Delphy

Espace autogéré des Tanneries, 37 Rue des Ateliers, Dijon

Les luttes décoloniales et féministes ont mis en cause le modèle "universaliste". Peut-on encore parler au nom de toutes et tous ?

~~vendredi 23 avril à 14 h 30~~

[Manifestation pour l'abrogation de la réforme de l'Assurance Chômage](#)

À l'appel de : occupant·e·s du Grand Théâtre, C.I.P. Bourgogne, C.G.T. spectacle, ATTAC 21, Solidaires 21 et F.S.U. 21

Place de la Libération, Dijon

La réforme (prévue pour le 1er juillet) appauvrirait un million de précaires, diminuerait les indemnités et créerait une vraie "loterie".

~~samedi 24 avril à 14 h et dimanche 25 avril à 15 h~~

[Manifestations pour l'Engrenage](#)

À l'appel des jardinier·e·s de l'Engrenage

samedi place du Théâtre, Dijon — et dimanche au jardin (entrée par le 26 rue Maupassant, Dijon)

Victimes d'une évacuation en force (lacrymogènes) par la police le 20 avril, les jardinier·e·s se défendent, devant le "Mur de la Honte".

à partir du mercredi 28 avril 9 h

Vaccinodrome du Zénith

La vaccination dans un lieu de culture... à la place de Patrick Bruel ! (et après la fermeture des autres centres sauf St Apollinaire)

Zénith, parc de la Toison d'Or, rue de Colchide, Dijon

Prendre rendez-vous par internet via Doctolib. La préfecture ouvre une permanence téléphonique lundi 26 au 03 45 81 04 21.

samedi 1er mai à 10 h

Rassemblement et manifestation pour la Fête du Travail

À l'appel de : CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, U.N.L.

place Wilson, Dijon

Face à la crise sanitaire, contre les atteintes aux libertés, pour l'emploi, les salaires, les services publics, la protection sociale, la paix.

dimanche 9 mai à 14h

Vélorution pour le climat

Dans le cadre des marches pour le climat, animations musicales, prises de parole, chants, fresque... et manif pour piétons, vélos, etc.

Dijon, place de la République (pour les vélos & assimilés) et place Bossuet (pour les piétons)

La Loi Climat votée par l'Assemblée est en l'état un échec. Dénonçons le manque d'ambition du pouvoir face à l'urgence climatique !

Si vous souhaitez nous faire part d'autres manifestations, à Quetigny ou alentour, qui pourraient figurer sur cet agenda, ou nous proposer d'autres liens qui pourraient impliquer les citoyen·ne·s dans la vie sociale et culturelle en dépit de la pandémie, n'hésitez pas à nous les signaler !